

**Comité de Réflexion et de Propositions
sur la Traite des noirs à Bordeaux**

Rapport Officiel remis à M. Hugues MARTIN

Député-Maire de Bordeaux

par M. Denis TILLINAC

Journaliste, Ecrivain et Président du Comité

Mercredi 10 mai 2006

PREMIERE PARTIE

LES FAITS

« Je reste troublé par l'inquiétant spectacle que donne le trop de mémoire ici, le trop d'oubli ailleurs, pour ne rien dire de l'influence des commémorations et des abus de mémoire et d'oubli. L'idée d'une politique de la juste mémoire est à cet égard un de mes thèmes civiques avoués. » Paul Ricœur.

La réduction à l'état d'esclave de l'homme par l'homme est un phénomène universel, relevé par tous les historiens et qui n'a épargné aucun peuple. Les Egyptiens, les Perses, les Grecs, les Romains, les Carthaginois, les Arabes, les Turcs ont précédé les Européens dans cette pratique qui, selon les aires de civilisation, fut plus ou moins réprouvée par la morale ou la sagesse ambiantes. Elle scandalise unanimement l'humanité contemporaine. Désormais, l'esclavage est considéré par le législateur comme un crime contre l'humanité. L'UNESCO a institué une Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition. Le Président de la République Française a voulu solenniser cette stigmatisation morale en décrétant une journée nationale de commémoration le 10 mai.

La traite des Noirs pratiquée essentiellement entre le 15^{ème} et le début du 19^{ème} siècle par les puissances européennes – dont la France à partir du 17^{ème} –, avec le concours d'une fraction des peuples indigènes, présente à nos yeux un caractère singulièrement révoltant. Plusieurs millions d'Africains ont été capturés, puis déportés sur le continent américain, pour y être vendus et exploités comme esclaves. Des Africains avaient déjà enduré le même sort au nord et sur la côte orientale du continent, depuis le début de l'expansion islamique, par les Berbères, les Arabes puis les Ottomans, dans des proportions au moins comparables. A quoi il convient d'ajouter que d'autres Africains ont été victimes de trafics d'esclaves au sein même

de l'Afrique sub-saharienne : en tous lieux et de tous temps, depuis probablement la fin de la proto-histoire, l'homme n'a cessé de soumettre son prochain. Que cette banalité nous offusque résulte d'une longue maturation intellectuelle et morale. Sous des formes plus ou moins contournées, l'esclavage continue d'être pratiqué sur notre planète ; autant dire qu'il importe d'entretenir nos aptitudes à l'indignation.

Les conséquences de la traite – très lourdes pour la démographie, l'économie et la fécondité culturelle du continent africain – continuent de peser sur le plan psychologique et social, tant chez les Africains que chez les populations américaines issues de la traite, notamment dans les Antilles, et en Haïti. Elles affectent aussi les Français de souche africaine, antillaise ou haïtienne, sans oublier ceux dont les ancêtres ont peuplé l'Océan Indien.

C'est pourquoi l'exigence d'un devoir de mémoire s'est imposée peu à peu dans le débat public en France à partir de la fin des années 80. Elle intervient malheureusement dans un contexte rendu polémique par d'autres débats, articulés autour de la notion de « repentance » : le passé colonial de notre pays, la collaboration du régime de Vichy, la guerre d'Algérie, la redéfinition de la laïcité, etc. Les difficultés d'intégration de nos compatriotes de souche extra-européennes alourdissent en outre un climat général où chaque communauté a tendance à se crisper sur ses identités, qu'elles soient ethniques ou religieuses, et à adopter une posture « victimaire ». Il en résulte une certaine cacophonie revendicatrice, qui nuit à la sérénité des débats, autant qu'à la concorde publique. On ne saurait aborder la question douloureuse de la traite sans prendre en compte ce contexte : la France, autant et plus que ses voisins européens, endure au tournant de ce nouveau siècle une grave crise identitaire.

Si Nantes fut le port négrier le plus entreprenant de la façade atlantique française, des navires ont été armés pour la traite des Noirs dans la ville de Bordeaux. Les effets sur sa prospérité, bien que difficiles à quantifier, ne sauraient être niés. La prise de conscience de ce passé a été favorisée, depuis une dizaine d'années, par un activisme militant soutenu, notamment à l'initiative du collectif d'associations *Diverscités*. Elle s'explique, entre autres raisons, par l'importance des communautés d'Africains, d'Antillais, d'Haïtiens de souche, implantés à Bordeaux, certaines depuis plusieurs générations.

La même prise de conscience a incité M. Hugues Martin, maire de Bordeaux, à agir en sorte que sa ville prenne officiellement acte de son passé négrier, et initie un travail de mémoire. Le présent rapport vise à relever les faits historiquement attestés, leurs conséquences passées et présentes, et à présenter les propositions émises à titre individuel ou collectif pour inscrire en actes la conscience citoyenne bordelaise de la traite des Noirs dans la cité de Montaigne. Il a été personnellement sollicité par M. Martin.

Les faits, dans leur crudité, sont bien connus des historiens. Un « *Répertoire des expéditions négrières françaises* », paru en 1978, donne une idée assez précise du trafic négrier sur l'ensemble de la façade atlantique. Entre 1716 et 1793, les Français ont lancé 3343 expéditions. Presque tous les ports y ont participé : Nantes : 1427 expéditions, La Rochelle : 427. Le Havre : 399. Bordeaux : 393. Saint-Malo : 216, Lorient : 156. Honfleur : 125. Marseille : 82. Dunkerque : 44. Rochefort : 20. Vannes : 12. Bayonne : 9. Brest : 7. Dieppe, St Briec et Sète : 1. La France, au total, serait responsable d'un peu plus d'un million de Noirs réduits à l'état d'esclaves et transportés en Amérique. Ce chiffre, proche des estimations de l'historien Petré-Grenouilleau, spécialiste reconnu de l'esclavage, est sujet à caution et à polémiques. Nantes fut l'incontestable premier port négrier, pour des raisons liées aux structures économiques nantaises et à l'absence de profondeur de l'arrière-pays, ce qui a orienté très tôt les négociants de cette ville vers les côtes d'Afrique.

En 1995, Eric Saugera, professeur à Nantes, a publié *Bordeaux, port négrier*, contribution non négligeable au « travail de mémoire » entrepris parallèlement dans la sphère associative. Cet ouvrage solidement documenté a été considéré par certains comme trop « subjectif », ou trop militant. Il n'en est pas moins devenu une référence. Il attribue à Bordeaux la « seconde place », à égalité avec La Rochelle, en rectifiant les chiffres à la hausse avec 480 expéditions négrières pour Bordeaux, voire 508 en y ajoutant « les Bordelais partis d'un autre port ». Mais des Nantais ou des Rochelais ont pour leur part organisé des expéditions depuis Bordeaux, et, si l'on raisonne en volume colonial global, Bordeaux présente un pourcentage d'expéditions moindre que celui de ses « concurrents » directs. De vaines controverses continuent d'opposer des historiens convaincus que Bordeaux fut le second port négrier français, et d'autres qui le contestent.

Quel que soit le chiffre retenu, Saugera avance ceci : « au XVIII^e siècle, le commerce négrier en tant que tel n'a pas hissé Bordeaux au rang de premier port français, ni bâti la fortune de ses armateurs. Que sont quatre cents et quelques navires transporteurs de nègres face à la multitude de bâtiments de toutes sortes qui, de Bordeaux, commercèrent avec les ports de la planète » ?¹ La fortune des négociants bordelais a résulté de la diversité des trafics, comme l'a montré Paul Butel², auteur de « *La croissance commerciale bordelaise dans la deuxième moitié du 18^{ème} siècle* ». Outre son commerce traditionnel du vin, en particulier vers les îles anglo-saxonnes et l'Europe du Nord, Bordeaux était avant tout un grand port antillais. A la veille de la Révolution, deux cinquièmes du commerce colonial français étaient assurés par le port girardin. Son succès s'explique par le développement de l'arrière-pays. Les navires partaient toujours de Bordeaux avec des cargaisons de farines, de vins, de vêtements et de tous les produits indispensables à l'équipement des plantations. C'est ainsi que les chaudières en fonte de fer du Périgord, destinées aux sucreries antillaises, représentaient par

¹ . E. Saugéra, *Bordeaux port négrier XVII^e-XIX^e siècles*, Paris, Warthula, 1995, p.21.

² . P. Butel, *La croissance commerciale bordelaise dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle*, Thèse Doctorat d'Etat, Lille, 1973, 2 tomes, 1622 p.

exemple 2,7 millions de livres tournois en 1787. « Là où l'arrière-pays fournit moins de produits nécessaires aux Antilles, comme à Nantes, les armateurs se sont orientés très tôt vers la traite négrière, qui leur permet, dans un circuit d'échanges triangulaires, de compenser ce désavantage initial »³. Ainsi s'éclaire le décalage observé entre les deux grands ports de l'Atlantique. Les cargaisons de retour de ce trafic en droiture avec les Antilles se composaient de sucre, d'indigo, de café et de bois territoriaux.

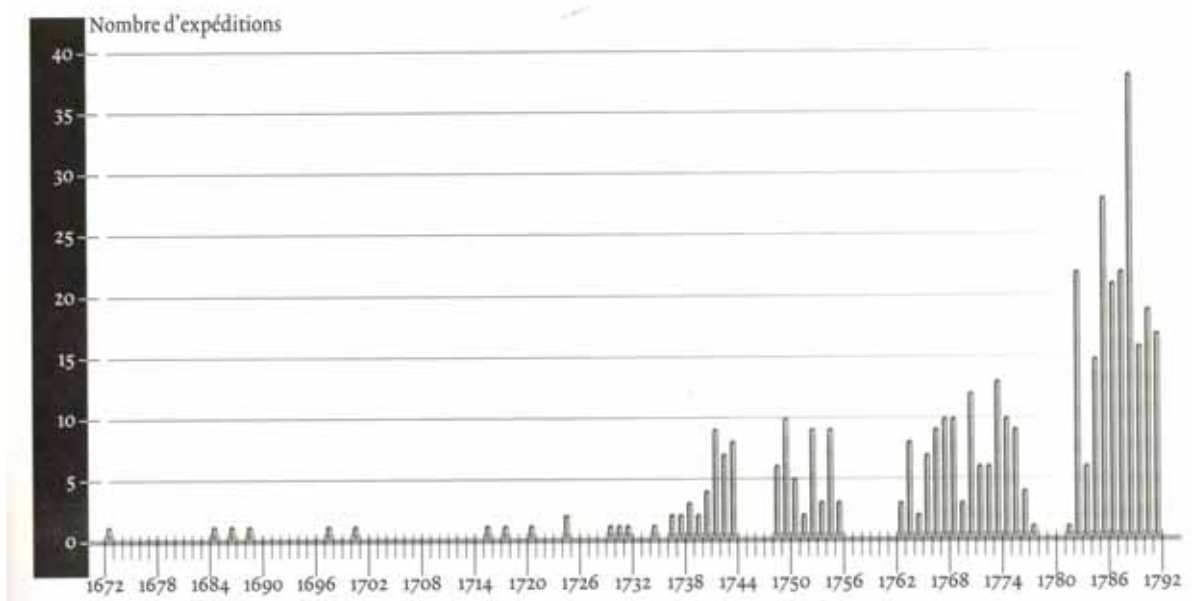
Le marché intérieur étant incapable d'écouler cet afflux de denrées exotiques, Bordeaux devint un grand port entrepôt, une plaque tournante qui réexportait ces produits vers l'Europe du Nord. Des négociants allemands, anglo-saxons, hollandais étaient installés depuis des lustres dans la capitale de la Guyenne où ils constituaient de véritables colonies disposant de réseaux structurés avec Amsterdam, Hambourg, Stettin et tous les ports de la Baltique jusqu'à Saint-Petersbourg. Ces ports absorbaient l'essentiel du sucre et du café bordelais et les redistribuaient dans l'Europe centrale et orientale. Au retour, les navires ne revenaient jamais à vide : ils rapportaient du blé, du bois du nord, du goudron, du fer et autres produits indispensables aux constructions navales. Ces trafics de réexportation, greffés sur les réseaux commerciaux, ont provoqué un accroissement énorme du volume et de la valeur des échanges, contribuant ainsi à accélérer le dynamisme du port bordelais.

A la veille de la Révolution, Bordeaux était le premier port français, et, notamment, de très loin, pour le commerce colonial avec, en valeur, en 1780, environ le double de ses suivants immédiats (110 millions de livres). Dans l'ordre : Marseille (56 millions), Le Havre et Rouen (55 millions), Nantes (46 millions). Ces chiffres comprennent la traite. Dans le volume du chiffre d'affaires résultant de ce commerce colonial, la traite ne compte qu'à hauteur d'environ 5 % pour Bordeaux, contre près de la moitié pour Nantes, du quart pour Le Havre, la Rochelle et Saint-Malo. On ne peut cependant en déduire que la traite fut marginale

³ . S. Marzagalli, « Bordeaux capitale du commerce antillais au XVIII^e siècle », *Regards sur les Antilles*, collection Marcel Chatillon, Bordeaux 2000, p. 86. Nous renvoyons, d'une manière générale, à cet excellent article de synthèse.

dans l'essor économique de Bordeaux : les plantations d'outre-atlantique n'auraient pas été possibles sans l'apport des travailleurs réduits en esclavage et importés du continent africain. En réalité, c'est un vaste processus de mondialisation qui caractérise ce moment de l'histoire économique occidentale, et prépare l'accession à la puissance de pays tels que les USA ou le Brésil. Et ce processus, il faut le souligner, repose sur la traite négrière.

Pour ce qui concerne Bordeaux, un graphique dressé par Eric Saugéra permet de cerner l'évolution de la traite :



D'après Éric Saugéra, *Bordeaux, port négrier, XVII^e – XIX^e siècle*, Paris, Karthala, 1995.

L'auteur ajoute ceci : « lorsqu'en 1729, Jean Marchais fit partir *l'Union* vers la côte africaine, il signa la véritable entrée de Bordeaux dans le commerce négrier. Cela faisait près de soixante ans que la ville avait participé à la traite pour la première fois avec l'expédition du *Saint-Etienne* en 1672, mais cette précocité n'avait pas eu de suite. Entre ces deux dates, une dizaine de négriers seulement avaient quitté la Gironde contre deux cent cinquante environ la Loire ». Le commerce négrier véritablement actif ne débute que dans les années 1728-1729, comme le souligne Christophe Montvallet, auteur d'un mémoire à l'université de Bordeaux 3.

Il perdurera, avec des pics et des creux, jusqu'au premier tiers du XIX^e siècle, avec un déplacement vers l'océan Indien et la côte orientale du continent africains à partir de 1783 (La Compagnie des Indes disparaît en 1769).

Les expéditions négrières cessaient lors de chaque conflit (guerre de Succession d'Autriche, guerre de Sept ans, guerre d'Indépendance américaine), en raison des risques de capture par les ennemis ; elles reprenaient aussitôt la paix rétablie. La première expédition attestée date de l'année 1672 et le navire était armé par la Compagnie des Indes Occidentales. Les débuts furent lents et lorsque les activités purent redémarrer après la Guerre de Sept ans, les armateurs Bordelais étaient nettement moins nombreux que les Nantais.

On dénombre à peine une demi-douzaine d'expéditions depuis Bordeaux jusqu'à la fin du règne de Louis XIV. La traite ne prit son essor qu'à partir de l'année 1728, avec une période d'expansion entre 1748 et 1778. En chiffres absolus, l'activité négrière bordelaise atteignit son apogée entre la fin de la Guerre d'Indépendance américaine et le début des guerres enclenchées par la Révolution française. Les onze dernières années - la dernière phase - furent pour Bordeaux comme pour les autres ports négriers, La Rochelle, Nantes, Le Havre et Saint-Malo (Lorient et Marseille étant en retrait) celles de la plus grande quantité d'Africains débarqués durant le plus bref laps de temps. Un accroissement vertigineux est constaté durant les années 1780, en raison des besoins accrus de Saint-Domingue.

Auparavant, les arrivages annuels étaient de 15 à 18 000 esclaves. Le chiffre des 20 000 est dépassé en 1784, celui de 30 000 en 1787. Pour stimuler le commerce négrier, des primes furent accordées par le gouvernement. Un premier arrêt du 26 octobre 1784 concéda une gratification de quarante livres par tonneau de jauge à tout navire négrier avant son départ. Au retour, une prime additionnelle de soixante livres était attribuée par Noir débarqué aux Antilles ou en Guyane.

Ces mesures paraissant insuffisantes, un second arrêt du 10 septembre 1786 fit passer les primes à 160 livres aux petites Antilles et en Guyane et à deux cents livres dans le sud de Saint-Domingue. Les négociants bordelais s'intéressèrent alors à la traite, pour compenser la diminution des profits dans les trafics coloniaux et pour diversifier leurs investissements, au moment où l'endettement des colons rendait de plus en plus aléatoire le recouvrement des dettes. Environ 150 000 esclaves africains furent ainsi déportés sur des navires appartenant à quelque 150 Bordelais qui armèrent plus de 400 campagnes de traite en Afrique au XVIII^e siècle.

Cette chronologie de la traite bordelaise détermine ses orientations géographiques. Quand les armateurs bordelais s'y sont consacré, dans les années 1760-1770, la côte de l'Or, exploitée depuis longtemps par les Nantais, commençait à s'épuiser. Ils ont armé vers des latitudes plus méridionales, en côte d'Angole puis dans l'Océan Indien après la disparition de la Compagnie des Indes. Les opérations étaient beaucoup plus longues, les navires de plus gros tonnage, l'immobilisation des capitaux prolongée et par le fait, les risques plus importants. Les profits également. La guerre avec l'Angleterre consécutive à la Révolution interrompit le trafic de traite de 1793 à 1802.

Dès la signature de la Paix d'Amiens, il reprit avec une vigueur telle que Bordeaux, en 1802 et 1803, sera le premier port négrier français (21 navires). L'interdiction de la traite par la Restauration, en 1817, fut contournée par les négriers ; celle de 1827, plus sévère, ne les dissuada pas totalement et c'est seulement au milieu du 19^{ème} siècle que cessa définitivement un trafic désormais clandestin et de plus en plus réprouvé par l'opinion publique. Pas seulement celle de la France : l'abolition de l'esclavage est intervenue en Angleterre et en Espagne, plusieurs années avant l'avènement de la II^{ème} République et l'initiative bienvenue de Schoelder.

La traite était une opération commerciale généralement rentable, encore que plus risquée que le commerce transatlantique en droiture. Ses profits variaient sensiblement selon la durée de la campagne de traite et, surtout, en fonction de la mortalité des captifs à bord pendant la traversée de l'océan atlantique. Durant les longues escales sur la côte africaine, les équipages étaient décimés par les fièvres ; longtemps immobilisés, les navires subissaient des avanies et les possibilités de réparations étaient limitées. Concurrence des autres traitants, aléas d'approvisionnement des comptoirs de la côte : les cargaisons d'esclaves étaient difficiles à charger. Leur vente aux Antilles pouvait aussi rencontrer des obstacles : saturation du marché et, surtout, état de santé désastreux des captifs si le navire avait été retardé par des calmes au passage de l'Equateur. Aux fièvres, au scorbut, il convient d'ajouter les révoltes ponctuelles qui pouvaient éclater. Bref, ce négoce ne laissait pas d'être aléatoire.

Aussi monstrueuse que fut la condition des captifs sur les navires, puis en Amérique, aucun historien ne retient le qualificatif de « génocide » hasardé à l'occasion de débats sur le sujet. L'entreprise ne pouvait pas être de nature génocidaire (ce mot a un sens précis en droit international) puisqu'elle visait à négocier un maximum de personnes dont le prix dépendait de l'état de santé, afin que l'acquéreur les accule au travail forcé. Pour autant, les actes de cruauté à l'encontre des captifs furent innombrables ; le Code noir (1685) les considérait comme des « biens meubles », et les trafiquants tant soit peu « humains » avec des êtres juridiquement définis comme une marchandise ne pouvaient être que rares.

Il faut citer avec beaucoup de réserves le chiffre de 5 % de profit, moyenne avancée dans la plupart des manuels. Aucun document comptable précis ne l'étaye. Une opération de traite pouvait se traduire par une perte sèche, en cas de mortalité élevée, ou bien produire des profits dépassant 30, voire 40%. Les armateurs s'adonnant à la traite étaient d'ailleurs intéressés par les profits extrêmes qu'elle pouvait dégager, plutôt que par un profit « moyen ».

Ils pondéraient toujours avec d'autres activités commerciales, plus sûres mais moins rentables, afin de répartir les risques. La valeur de la cargaison de traite et la durée de l'investissement, supérieure à celle de voyages en droiture, en faisaient une activité relativement concentrée entre les mains des armateurs les plus fortunés de la ville. C'est pourquoi la plupart des grands noms du négoce bordelais se retrouvèrent dans ces armements. Ils ont tous armé en traite, avec une régularité variable.

On s'étonne de ne pas retrouver le nom de François Bonnaffé, le plus gros négociant de la place, mais il avait fait le choix, dès ses débuts, des traversées directes qui réduisaient les risques. Comme le fait remarquer l'historienne Silvia Marzagalli, « ses affaires étaient déjà florissantes et on peut donc comprendre qu'il ne se soit pas lancé dans des trafics nouveaux, dans une aire commerciale – l'Afrique – où il n'avait vraisemblablement pas de contacts. » Paul Nairac, dont la fortune est souvent présentée comme uniquement fondée sur la traite, pratiquait en réalité tous les types de commerce, y compris un projet d'expédition vers la Chine organisé par souscription dans les ports.

Pour des négociants moins solides, l'aventure africaine pouvait mal tourner. Paul Butel cite l'exemple de l'ancien cordonnier Pierre Lalle⁴. La *Marie-Elisabeth*, le *Courrier de la Guadeloupe et la Franchise* lui apportaient des profits substantiels, les rotations étant très rapides. La tentation du trafic négrier devait lui être fatale. Les mise-hors étaient beaucoup plus chères – celle du *Roi de Salom* et du *Courrier d'Afrique* dépassaient 66 000 et 62 000 livres- et surtout il les réalisait dans des conditions précaires, étant contraint de solliciter les concours financiers de ses capitaines et de ses officiers ; les retards de recouvrement rendaient illusoires les espoirs de profit. Type du petit armateur aventureux, Lalle avait misé sur le rapport des frets dans des rotations très rapides et sur la hausse du café en 1784.

⁴ . P. Butel, *Les négociants bordelais, l'Europe et les îles au XVIII^e siècle*, Bordeaux, Aubier-Montaigne, Paris, 1974, p. 289-290.

Comme son financement était insuffisant et qu'il ne disposait pas des réseaux coloniaux nécessaires, il connut l'échec.

Tels sont les faits.

Leur description nous choque, même s'il convient de ne pas pécher par anachronisme. La vérité oblige à dire qu'entre l'instauration du Code Noir à l'initiative de Colbert et les abolitions de l'esclavage en France (1794-1848), les abolitionnistes furent très minoritaires, y compris parmi les dignitaires des confessions représentées au sein de la bourgeoisie bordelaise : protestants, catholiques, juifs dans une moindre mesure. De Montaigne à l'abbé Raynal en passant par Montesquieu (non sans réserves), et Lafon de Ladebat, le discours relativiste, donc exempt de racisme latent, ne concerne qu'une fraction des élites françaises.

On le repère néanmoins à Bordeaux, dans les milieux académiques, dès la moitié du XVIII^e siècle et certains armateurs, sous l'influence intellectuelle des Lumières, ont manifesté plus ou moins explicitement des états d'âme. L'Eglise catholique avait, par le truchement de deux bulles papales, de Paul II et de Sixte IV, dénoncé l'esclavage dès le 15^{ème} siècle. On sait le rôle des théologiens espagnols Vitoria, et surtout Las Casas, dans la réprobation de mœurs en contradiction flagrante avec le message évangélique. Vittoria a défini une « nature humaine » et une égalité entre les personnes passibles d'une fixation juridique. Il est d'ailleurs considéré comme un des fondateurs du droit international.

Quant à l'action remarquable de Las Casas en faveur des Indiens, elle s'est heurtée aux intérêts des colons et à la perplexité de Charles Quint. Elle n'en a pas moins enclenché, au sein de l'Eglise, une prise de conscience dont la fameuse « controverse de Valladolid » fut un reflet (ambigü) et le livre de l'abbé Raynal le point d'orgue. Il fut précédé d'une bulle de 1639 excommuniant les esclavagistes et d'indignations ponctuelles mais constantes, telle celle du dominicain Dutertre, qualifié de « Las Casas des nègres ».

De sorte qu'à la veille de la Révolution, les cahiers de l'Ordre du clergé de la Sénéchaussée de Guyenne, signés par l'Archevêque de Bordeaux, prônent explicitement la « destruction de l'esclavage des nègres ». La même évolution, peut être plus rapide, a marqué la conscience des Protestants, nombreux à Bordeaux du 18^{ème} siècle et présents dans le milieu des armateurs. Sans doute les persécutions consécutives à la Révocation de l'Edit de Nantes inclinaient-elles les Réformés, influencés par les positions de Lafon de Ladebat, à davantage de sollicitude vis-à-vis des esclaves. Ce raisonnement vaut évidemment pour les juifs bordelais de l'époque. Leur communauté, « marranisée » par force, comprenait cinq armateurs (recensés en 1784). Dix-neuf voyages représentant six armements juifs (soit 3 % du trafic bordelais) ont été au moins partiellement voués à la traite.

On peut considérer que l'éthique juive, la tradition, la mémoire liée à l'esclavage des Hébreux en Egypte, ont entretenu une répugnance à des pratiques stigmatisées en permanence dans la Bible. Quant aux musulmans, s'ils ont lieu de se sentir moralement concernés, ils ne le sont pas en l'occurrence : aucun armateur bordelais de l'époque n'était musulman. Pour résumer, il est permis d'avancer qu'à contre-courant de l'opinion publique, les représentants des confessions ont, à des titres très inégaux et dans le sillage des Lumières européennes, contribué à l'amorce du processus ayant abouti aux abolitions.

Indéniablement, la traite a enraciné, dans l'inconscient collectif occidental, le préjugé selon lequel le Noir serait, à-priori et ad vitam, « l'inférieur ». Sa perception, au Moyen Age et jusqu'à la Renaissance, procédait d'un exotisme naïf, pas foncièrement raciste en dépit du mythe entretenu par les gloses sur le Cham Biblique. Le Noir incarnait une altérité radicale. Une étrangeté sans connotation franchement négative. Après l'épisode de la traite, son « image » se dénature en Occident (comme dans le monde arabe) et que ce soit en Afrique, dans les Antilles, en Haïti ou en Amérique Latine, ce préjugé négatif a été intériorisé par les populations autochtones.

Tout au long du 19^{ème} siècle, et malheureusement, jusqu'à notre époque, l'Africain est le bouc-émissaire d'une série de représentations consécutives à l'expansion coloniale. Il est l'« indigène », le « primitif », le « sauvage » (et non plus le « bon sauvage »). C'était l'opinion de Bonaparte. Ce fut celle de maints colons (pas tous) dont Gide puis Simenon dénoncèrent les pratiques. Ce fut peu ou prou celle des promoteurs de l'Exposition coloniale de mai 1931 à la Porte Dorée. Il serait pour le moins optimiste d'affirmer qu'elle a disparu : le « rire Banania » que Senghor voulait extirper des imaginaires occidentaux y perdue encore, au moins partiellement.

Avec l'édification d'un empire outre-mer, à la fin du XIX^o et au début XX^o siècle, les pouvoirs publics français prirent conscience du rôle stratégique de certaines villes comme Bordeaux ou Marseille dans la promotion et la diffusion de l'idée coloniale. Les expositions industrielles et commerciales furent un moyen efficace de vulgarisation populaire. Bordeaux, sous l'impulsion d'un négociant, Alexandre Léon, fut la première ville de France à inclure une section coloniale, en 1850, lors d'une exposition industrielle. Très vite, ce type d'exhibitions devint un lieu privilégié de diffusion des principes coloniaux. Londres organisa sa première grande Exposition universelle l'année suivante, Paris en 1855.

Bordeaux poursuivit son œuvre de propagande coloniale et récompensa l'Algérie et la Guadeloupe lors de sa neuvième exposition philomathique de 1854 située pour la première fois sur la place des Quinconces. Le comité organisateur y édifié pour l'occasion un Palais provisoire destiné à accueillir les bals et les concerts, mais surtout 600 industriels et 2000 objets exposés.

En 1859, lors de la 10^{ème} manifestation, la section coloniale grandit en importance et présenta en grand nombre des produits de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion, de l'Algérie... mais aussi des Landes, région alors considérée comme une « colonie en voie de défrichement ».

Les îles des Antilles envoyèrent des échantillons de bois, de gommes, des liqueurs, du rhum, et du maïs ; la Réunion, du café et de la vanille ; l'Algérie expédia des substances animales et végétales : marbres, ardoises, minerais de toutes sortes, pierres, échantillons de bois, armes, collections naturelles et archéologiques.

En 1865, les organisateurs affirmèrent l'internationalité de la onzième exposition philomathique qui intégra également l'Espagne et le Portugal. Une exhibition spéciale fut consacrée aux antiquités celtiques et gallo-romaines, curieusement mises en parallèle avec des instruments de la Nouvelle-Calédonie d'époque récente. Ce type de comparaison, s'inspirant directement du darwinisme, signale le rôle prépondérant du scientisme dans l'affirmation d'une hiérarchie des races, préfigurant et légitimant la cristallisation d'un racisme populaire. On retrouvera six ans plus tard de tels rapprochements au Musée Préhistorique du jardin public qui associa des objets de la préhistoire à des outils contemporains, dits primitifs. Une salle était consacrée à l'ethnographie comparée : « les sauvages passés et présents ».

La défaite de Sedan infligée par la Prusse en 1870 suscita la volonté de restaurer la grandeur nationale par l'exemple de la mission civilisatrice exercée dans les colonies. Soutenues par la Chambre de Commerce et la municipalité, les sociétés intellectuelles et commerciales bordelaises comme la Société de Géographie, la Société Philomathique ou la société d'Economie politique multiplièrent idées et projets et initièrent peu à peu une politique visant à la promotion de l'idée coloniale.

En 1877, fût créé un musée de Matières premières et de produits fabriqués et un musée de la Marine. Il disparut au profit du musée Colonial de Bordeaux, créé en 1901, au Jardin public.

La douzième Exposition de la société Philomathique, en 1882, avait propagé à son tour les valeurs coloniales, renforcées par les récentes conquêtes de la III^e République en Indochine et en Afrique.

A partir de 1890, l'Université de Bordeaux prit conscience de l'intérêt d'un enseignement colonial. En 1894, apparurent les premières collections coloniales de la Faculté de Médecine et un diplôme de médecine coloniale fut créé en 1896.

La treizième exposition de la société Philomathique, en 1895, présenta des villages nègres et annamites qui en constituèrent la principale attraction. Apparues dans le courant du siècle, les premières exhibitions humaines avaient été popularisées aux Etats-Unis par Phineas Taylor Barnum et son fameux Musée américain de Manhattan, créé en 1841, avant que l'Allemand Carl Hagenbeck, surnommé le « roi des zoos », impose en Europe le modèle de l'exposition *anthropozoologique*, concrétisée en l'occurrence par une troupe d'hommes « exotiques » accompagnés d'animaux. Le phénomène des « zoos humains », qui s'en inspira, perdura jusqu'aux années 1930.

C'était la version « live » des tournées ethnographiques qui sillonnaient l'Europe. Le « *sauvage* » y était « valorisé » par des attitudes jugées « primitives » comme la danse, la musique, le jeu ou le sport. C'est dans ce registre seulement que l'*indigène* se verra assigner un statut par la société colonisatrice dans les métropoles européennes ou dans la société capitaliste américaine. Comment ne pas constater que le Noir, aujourd'hui encore, est captif de ce statut ? Dans l'imaginaire collectif, il chante le blues ou le rap, il joue au foot et au basket. Rien d'autre, ou si peu.

Dans le village annamite, les visiteurs pouvaient admirer un peintre de kakemonos, des sculpteurs, des bijoutiers, des vanniers. Une fumerie d'opium avait été reconstituée et un théâtre local monté. Il s'agissait de produire l'illusion des mœurs et du travail en Extrême-Orient. Le village nègre se résumait à quelques paillotes minuscules où hommes, femmes et enfants assuraient le spectacle : ils travaillaient à la forge, à la vannerie ou dansaient au son des tam-tam.

1897 : création de la Ligue coloniale de la jeunesse.

1900 : Musée d'Ethnographie et d'Etudes coloniales de la Faculté de médecine et de pharmacie de Bordeaux.

1901 : Musée colonial au Jardin public, Institut Colonial, place de la Bourse et Institut de la France d'outre-mer.

1902 : diplôme d'études coloniales.

1907 : exposition maritime et internationale et création du premier Musée colonial normal de France à la Sauve-Majeure.

1913 : exposition temporaire de l'Afrique Equatoriale Française.

1921 : inauguration de l'Office du Maroc et création d'un Office général des Antilles et de la Guyane française à Bordeaux.

1926 : certificat d'études coloniales.

Ces repères qui scandent l'histoire de la III^{ème} République permettent de mesurer la place importance de Bordeaux dans ce moment d'exaltation de l'aventure coloniale française, avec en guise d'apothéose symbolique, l'Exposition coloniale de 1931 organisée par Lyautey. Le livre de Raoul Girardet « *L'Idée coloniale* » décrit les fondements intellectuels de cette aventure. Une excellente étude de Christelle Lozère explicite la signification du phénomène. On perçoit en sous-jacence la vision rédemptrice, foncièrement raciste, étayée par le scientisme de Monsieur Homais, d'un « nègre » identifié aux « primitifs » de toute civilisation. Cette vision a manifestement été enracinée par la Traite des Noirs. L'homme de couleur, réduit à l'état d'esclave, donc réifié, est l'éternel vaincu. Donc, l'inférieur. Fatalement intériorité depuis une dizaine de générations, ce préjugé affecte encore la conscience – et l'inconscient – des Africains et des Afro-Américains. Ceux entre autres qui sont établis à Bordeaux.

Les conséquences de cette vision pèsent encore lourdement sur quiconque a lieu de se percevoir comme un descendant d'esclaves. L'Africain a amèrement conscience du désastre démographique et économique consécutif à la traite, aggravé à maints égards par la colonisation de son continent. Il se sent en état d'infériorité – et ce sentiment n'épargne pas les français de souche africaine. Qu'il vive ou non en métropole, le Français originaire des Antilles pâtit du même sentiment, encore qu'il le ressent différemment. Le Haïtien a des motifs particuliers à éprouver un mixte d'amertume et de fierté, son pays étant la première nation noire au monde à avoir accédé à l'indépendance. Or de nombreux haïtiens vivent à Bordeaux, certains ayant acquis la nationalité française.

L'épopée émancipatrice de Toussaint-Louverture, jusqu'à sa capture en 1802, le sort peu honorable que lui réserva Napoléon après l'expédition désastreuse à Saint-Domingue, l'accession à l'indépendance après les victoires de Dessalines, Petion et Christophe hantent leur mémoire. C'est à Saint Domingue que le fonctionnement de l'esclavage semble avoir été le plus systématique et le plus cruel. C'est Haïti qui fut la première république « noire » de l'Histoire – et tout Haïtien est en droit d'exalter la mémoire du général Dumas (le père d'Alexandre), de Delgresse ou de Maraut.

Les citoyens français d'origine africaine ou caraïbaine enracinés à Bordeaux forment une palette conséquente de minorités, pour des raisons liées à l'histoire de la ville. Ces différentes minorités sont bien intégrées. Elles n'en sont pas moins concernées par le travail de mémoire en question et, sans aucun doute, leur existence le rend plus nécessaire.

Comment faire en sorte que ce « travail » soit fructueux, et pérennise la mémoire de ces faits déplorables sans culpabiliser les Bordelais de souche autochtone ou européenne ? Car, de toute évidence, si la revendication mémorielle prenait un tour agressif, elle provoquerait inmanquablement des crispations identitaires et de la xénophobie. Surtout en une période où le peuple français est très divisé sur l'opportunité des diverses « repentances » que le système médiatique semble lui imposer. Heureusement, les milieux associatifs concernés sont désireux d'aborder le sujet dans un esprit constructif, et consensuel. Bordeaux est sûrement la grande ville française où les minorités entretiennent avec les autorités publiques les relations les plus cordiales et les plus soutenues. La densité et la qualité du tissu associatif n'y sont pas pour rien.

Le Bordelais « ordinaire » (terme générique) ne peut pas se sentir impliqué au même titre que ses compatriotes africains, antillais, haïtiens, guyanais ou réunionnais. Loué en son temps par Baudelaire, le « droit à l'indifférence » ne saurait être dénié à personne. Toutefois, le citoyen bordelais ne semble pas désireux d'en abuser. Il sait que jadis, des armateurs ont pratiqué la traite dans sa ville et il semble prêt à s'associer à une mise en lumière de ce moment peu glorieux du passé bordelais. La preuve en est que, dans le « Comité de réflexion » créé à l'initiative du Maire pour favoriser l'élaboration de ce rapport, les « forces vives » et les autorités spirituelles ont été présentes, et se sont montrées désireuses d'apporter une contribution active. Le Port autonome et la Chambre de commerce ont mis et mettront leurs archives à la disposition d'éventuels chercheurs. Le Grand Rabbin, le Grand Imam, l'Archevêque de Bordeaux et la Présidente des Églises réformées se sont engagés à sensibiliser leurs coréligionnaires.

La presse régionale est également mobilisée. Tous sont soucieux de témoigner, ou d'éclairer la gouverne du citoyen bordelais sans l'indisposer. Du reste l'existence même de ce comité est l'aboutissement d'une action à mille visages, militante et citoyenne, à laquelle la Municipalité a souhaité s'associer, par exemple en honorant publiquement la mémoire de Toussaint-Louverture devant le domicile de son fils. Et les multiples auditions diligentées par le Comité ont toutes traduit un souci de ne pas occulter la réalité de la Traite, avec pour certains le bémol d'une crainte de la stigmatisation, ou d'un refus du manichéisme, voire le rappel des captivités subies par des chrétiens européens autour de la Méditerranée.

DEUXIEME PARTIE

Propositions pour pérenniser ce travail de mémoire

De nombreuses propositions ont été avancées par les membres du Comité :

Un élément visuel (plaque, stèle, statue)

Il serait érigé sur l'ancien port et inauguré par Monsieur le Maire. Cette proposition a fait l'unanimité. L'événement pourrait avoir lieu le 10 Mai, journée proclamée « commémoration de l'esclavage » par suite d'une décision du Président de la République. Il solenniserait la volonté du Maire et de son Conseil de témoigner et d'agir. Cette journée pourrait, dans les années à venir, faire l'objet d'une commémoration officielle, en parallèle avec des animations initiées par le secteur associatif.

Un visuel installé au-dessus des plaques signalant le nom de telles rues, pour préciser que ces noms propres furent ceux d'armateurs ayant pratiqué la traite

D'aucuns ont proposé ce visuel. Cette initiative paraît inopportune, pour deux raisons :

- elle jetterait l'opprobre sur des familles dont d'ailleurs certains membres ont pu être abolitionnistes,
- elle choquerait la population.

L'opinion publique bordelaise manifesterait la même hostilité à la mise en œuvre d'un « parcours de la traite », initiative déjà pratiquée par certaines associations, mais ponctuellement, à titre commémoratif.

Manuels d'histoire des faits liés à l'esclavage

La question — sérieuse — de la relation de la traite dans les manuels d'histoire ne saurait être abordée que sur le plan national. Actuellement, elle est polémique et divise les historiens, les plus prestigieux d'entre eux ayant signifié leur rejet de toute incursion du politique dans le champ de leur savoir.

Les animations diligentées depuis plusieurs années dans la région bordelaise peuvent être soutenues : elles visent à favoriser, notamment dans les écoles, la connaissance des faits historiques relatifs à l'esclavage par des activités de caractère culturel ou festif.

Création d'un réseau des villes de la façade atlantique et mise à disposition d'un lieu permanent de mémoire à Bordeaux

Bordeaux est une ville à vocation manifestement internationale, avec en son sein des minorités africaines et antillaises significatives. Cette vocation la désigne pour faire la jonction de toutes les initiatives mémorielles présentes ou futures sur la façade atlantique, depuis Liverpool (le plus grand port négrier) jusqu'à Lisbonne en passant par Bristol (ville jumelée de Bordeaux) et les ports français. Nantes a entrepris un travail de mémoire il y a plus de dix ans sur son passé de traite par l'intercession d'une association (Les anneaux de la mémoire) et d'un élu (Maître Chotard), maire-adjoint. Le Maire de La Rochelle a émis le souhait d'agir en concertation avec d'autres villes. Il est en contact avec une association nouvellement créée qui se propose d'œuvrer dans la même perspective : activer la mémoire. Bordeaux pourrait être le point focal d'une mise en commun, donc en réseau, de tout ce qui se fait ou se conçoit en la matière.

C'est dans cet esprit que l'on peut envisager l'implantation d'un lieu de mémoire permanent. Il permettrait éventuellement de fédérer les initiatives engagées dans les autres villes. À Nantes, les « Anneaux de la Mémoire » disposent d'un espace (modeste) au sein d'un bâtiment municipal. Ses militants publient une revue, accueillent des lycéens, et organisent entre autres activités des conférences au sein des universités. Ils avaient débuté leur action au milieu des années 90 en montant une exposition au château des Ducs de Bretagne, puis en organisant un colloque à Dakar.

Bordeaux pourrait centraliser les travaux universitaires et les initiatives militantes des autres villes, donc animer une revue qui deviendrait commune, non seulement aux cités impliquées, mais éventuellement à tous ceux qui, sur le rivage africain ou dans les Caraïbes, diligentent des recherches sur la traite, l'esclavage, l'ère coloniale, les plantations, etc.

Cette approche implique des rapprochements avec les universités bordelaises (ou l'IEP), la création d'un site Internet et sans doute la désignation d'un coordinateur.

Le collectif d'associations DiversCités a proposé l'implantation d'un mémorial sur une ZAC et présenté au Comité une pré-maquette.

En tout état de cause, il serait bon que la pérennité du travail mémorial soit assurée. Il existe certes une salle consacrée à la traite au sein du Musée d'Aquitaine, mais faute d'objets et de documents en nombre suffisant, sa visibilité est faible (l'observation vaut pour le musée du Nouveau Monde de La Rochelle). Le lieu fixe qui serait implanté permettrait de coordonner les activités des associations désireuses de promouvoir ce travail mémorial, d'organiser des expositions itinérantes dans les ports de l'axe atlantique, voire d'envisager toutes sortes de liens, notamment universitaires, avec des étudiants ou de chercheurs africains, antillais, haïtiens, latino-américains. Le département, la région, la Chambre de commerce, le port autonome mais aussi l'Union Européenne pourraient s'associer à la Municipalité pour y promouvoir des relations de caractère économique ou culturel. Ce serait en quelque sorte la « maison » des Bordelais de souche extra-européenne, un lieu de rencontres, d'échanges et de projets.

En effet, l'exemple nantais montre qu'une polarisation sur l'esclavage et la traite a ses limites. En tant qu'objet d'études historiques, le sujet n'est pas inépuisable. De nombreuses thèses ou mémoires lui ont été consacrées, à Bordeaux, dans les sphères universitaires et c'est la dimension internationale de la traite qui intéresse surtout les historiens, parce qu'elle aura été un (long) moment significatif de la mondialisation des échanges, des idées, et en conséquence de la perception des altérités.

Il n'est pas certain, par ailleurs, que la population bordelaise souhaite une polarisation militante sur la longue durée. Un tel espace permettrait d'ouvrir à d'autres aspects des liens passés, présents et futurs entre Bordeaux (et plus généralement la France) d'une part, l'Afrique et l'Amérique antillaise et caraïbaine d'autre part. La mémoire de la traite serait une source, pas une finalité.

L'objectif du Maire en commandant ce rapport est de rendre les relations entre les différentes communautés formant la citoyenneté bordelaise plus amènes et plus décomplexées. Au-delà, il s'inscrit dans un inlassable combat intellectuel et moral pour que l'autre – voisin, prochain ou lointain – ne soit plus perçu comme un ennemi à détruire, un objet à exploiter ou un sujet de mépris. Toute initiative mémorielle qui s'affranchirait de cette visée, ou qui la dévoierait en récrimination sectaire, se condamnerait à l'insignifiance. Pire : elle alimenterait les ressorts de la suspicion et de l'agressivité.

Conscients de cela, mais confiants en l'avenir de Bordeaux et de ses habitants, les membres du Comité espèrent avoir ajouté leur humble contribution à la fraternité qui doit continuer de prévaloir au sein de la République Française.